



Créances en Italie

Par Sylvie686

Bonjour à tous, je reçois en courrier simple une mise en demeure de payer quelques euros pour un trajet sur autoroute en Italie que je n'aurai pas payé.

Je suis en effet allé en Italie pour des vacances mais j'ai toujours payé ce que je devais.

Est-il possible qu'il y ait erreur ? L'immatriculation est pourtant bien la mienne, mais j'ai toujours payé.

Peut-on demander une photo ?
Que me conseillez-vous ?

Je vous remercie tous.
Bien à vous.

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Est-ce que la date correspond à votre présence en Italie ?

Il sera bien difficile de vous guider. S'il s'agit que quelques euros, dans le doute, mieux vaut les payer.

Par Sylvie686

Merci de votre retour.
Oui la date correspond mais non, je ne vois pas où je n'ai pas payé donc c'est pour moi comme 1 arnaque et s'ils font ça à beaucoup, et bien ça rapporte.
Ma question est de savoir si je peux obtenir une preuve de ce soi disant délit.

Par ESP

En demandant cette preuve à l'administration qui vous a contactée.
Si cela est comme en France, vous trouverez des infos sur l'avis de contravention.

Par Sylvie686

Merci.
Et s'ils n'ont pas le flash ?